



# MOSELLE FIBRE

---

**Objet : Election des Vice-présidents**

<p align="center"><b>COMITE SYNDICAL DU 18 NOVEMBRE 2021 DELIBERATION N° CSD 2021-195</b></p>
---

Le 18 novembre 2021, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Jean-Bernard BARTHEL, Mme Christelle BOFFIN, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, Mme Danielle CALCARI-JEAN, Mme Christine HERZOG, M. Etienne LAURENT, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, M. Michel RAMBOUR, Mme Alexandra REBSTOCK, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Philippe SCHOTT, M. Bernard SIMON, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Romuald YAHAOUI.

Etaient Absents/Excusés : M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Estelle BOHR, M. Pascal BUCHHEIT, M. Armel CHABANE, M. Roland CHLOUP, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Jean-Luc HUBER, M. Nicolas KARMANN, M. Franck KLEIN, M. Roland KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, Mme Myriam RESLINGER, M. Michel ROUCHON, M. Jean-Luc SACCANI, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZAK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Patrick WEITEN, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

**VU** l'arrêté du préfet de la Moselle n° 2015-DCTAJ/1-027 du 29 mai 2015 portant création du Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Moselle ;

**VU** les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Moselle et notamment son article 10-1 fixant à 6 le nombre de Vice-présidents ;

**VU** les candidatures enregistrées pour les postes de Vice-présidents ;

**VU** le rapport n° CSR 2021-195 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 18 novembre 2021.

**CONSIDERANT** que les statuts du Syndicat fixent à 6 le nombre de Vice-présidents ;

**CONSIDERANT** que chacun des membres du Bureau est élu par le Comité Syndical au scrutin uninominal à deux tours ;

**CONSIDERANT** que par renvoi de l'article L. 5711-1 applicable en vertu de l'article 16 des statuts du Syndicat aux dispositions générales des EPCI, il est procédé à l'élection au scrutin secret ;

**CONSIDERANT** qu'au vu du renouvellement du collège du Département, un nouveau Vice-président doit être élu parmi les membres du Bureau issus du collège du Département.

**CONSIDERANT** que Thierry UJMA, Vice-président en charge de la DSP FttH, représentant la Communauté de Communes de la Houve Pays Boulageois et issu du collège des EPCI, a démissionné de ses fonctions de Vice-président. Aussi, un nouveau Vice-président doit être élu parmi les membres du Bureau issus du collège des EPCI.

Le Président propose de procéder à l'élection des Vice-présidents après appel à candidatures :

**1<sup>er</sup> poste de Vice-président :**

Candidat : Monsieur Pierre TACCONI

Les résultats sont les suivants :

	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>nd</sup> tour
Nombre de votants	22	
Suffrages exprimés	22	
Bulletins blancs	0	
Pour	22	
Contre	0	
Abstention	0	

Monsieur Pierre TACCONI, qui a obtenu l'unanimité des voix, est proclamé Vice-président.

**2<sup>ème</sup> poste de Vice-président :**

Candidat : Monsieur Bernard TREUVELOT

Les résultats sont les suivants :

	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>nd</sup> tour
Nombre de votants	22	
Suffrages exprimés	22	
Bulletins blancs	0	
Pour	22	
Contre	0	
Abstention	0	

Monsieur Bernard TREUVELOT, qui a obtenu l'unanimité des voix, est proclamé Vice-président.

**LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **ARTICLE 1 : PREND ACTE** des résultats de l'élection des Vice-présidents,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 22

Adopté par : 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Patrick RISSER